

# PROJET COMPETITIVITE ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

## (PCDSP)

### RAPPORT DE CLOTURE DES ACTIVITES

#### 1. RAPPEL DE L'OBJECTIF DU PROJET

- 1.1. L'objectif du Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP) est de rendre l'économie congolaise plus compétitive et de contribuer à la croissance économique du pays.

Dans ce but, le PCDSP devrait fournir au Gouvernement l'appui à la mise en œuvre d'une politique de promotion de la croissance économique menée par le secteur privé en : i) contribuant à rendre le climat plus propice aux investissements, ii) appuyant la réforme des entreprises publiques dans les secteurs des mines, des télécommunications, des finances, des transports et de l'énergie ; iii) stimulant la diversification économique et le développement dans le Katanga mené par les communautés locales et en facilitant la réintégration des travailleurs licenciés dans l'économie locale grâce à un appui fourni à travers des activités de formation et d'un appui au développement des entreprises et des services financiers.

Les actions stratégiques du PCDSP pour atteindre l'objectif de développement du Projet sont les suivantes :

- a) Améliorer le climat pour les investissements, avec les résultats ci-après :
  - i. Promulgation d'une nouvelle loi fiscale
  - ii. Réforme du cadre judiciaire
  - iii. Renforcement et mise en opération de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANAPI)
- b) Réformer les entreprises publiques, avec les résultats suivants :
  - i. Modernisation du cadre juridique et institutionnel par l'adoption et la publication d'une nouvelle loi-cadre sur les entreprises publiques, d'une loi sur la privatisation et d'une loi particulière sur les établissements publics
  - ii. Création et mise en opération des organismes de régulation des télécommunications, de l'énergie et des transports
  - iii. Promotion du partenariat public – privé (PPP) et participation du secteur privé dans certaines entreprises publiques ciblées
- c) Promouvoir le développement Economique au Katanga, avec les résultats suivants :
  - i. Restructuration de la Gécamines

- ii. Création de nouvelles entreprises au Katanga à travers un programme d'appui aux initiatives de réinsertion économique, des activités de formation et la promotion du développement mené par les communautés locales
- 1.2. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a bénéficié, dans le cadre du « Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé » d'un financement additionnel destiné à renforcer certains aspects des composantes «*Amélioration du climat pour les investissements*» et «*Réforme des entreprises publiques*».
- 1.3. Le Financement Additionnel s'inscrit dans le cadre du PCDSP dont l'objectif central est d'appuyer le Gouvernement de la République Démocratique du Congo dans sa politique de promotion de la croissance économique conduite par le secteur privé. Dans ce but, le PCDSP originel se devait : i) de contribuer à rendre le climat plus propice aux investissements ; ii) d'appuyer la réforme des entreprises publiques dans les secteurs des mines, des télécommunications, des finances, des transports et de l'énergie ; iii) de stimuler la diversification économique et le développement dans le Katanga mené par les communautés locales, et de faciliter la réintégration dans l'économie locale des travailleurs licenciés de la Gécamines grâce à un appui fourni à travers des activités de formation et d'un appui au développement des entreprises et des services financiers.
- 1.4. La Revue à Mi-parcours du PCDSP avait établi un niveau de performance du Projet jugé globalement satisfaisant, mais elle avait aussi abouti à la nécessité d'une part de renforcer la composante *Amélioration du climat pour les investissements* et, d'autre part, d'accélérer le processus de *Réforme des entreprises publiques*.

### **1.5. Les activités complémentaires du PCDSP relevant du Financement Additionnel sont les suivantes :**

#### a) Améliorer le Climat d'Investissement

- *Renforcement du système judiciaire et amélioration du cadre légal et fiscal*
  - Appui à la mise à jour des textes légaux et réglementaires suite à l'adhésion de la RDC à l'OHADA, appui à la diffusion desdits textes et à la formation des autorités concernées, ainsi qu'appui à la mise en place et au fonctionnement d'une commission OHADA
  - Appui à la mise en place de nouveaux tribunaux de commerce et à la modernisation des registres du commerce et des inscriptions des sûretés à Matadi, Goma, Bukavu, Mbuji-mayi et Kisangani
  - Appui à la promotion de l'arbitrage
  - Appui au Journal Officiel pour poursuivre la publication en ligne de lois et règlements
  - Appui à la simplification des procédures pour l'immatriculation des entreprises et l'octroi d'autorisations et licences
  - Appui à la simplification de la fiscalité et de la parafiscalité des entreprises
  - Appui à la simplification des procédures d'import et d'export

- Appui à la revue du droit foncier et du droit du travail
- Fournitures de services de conseil technique pour analyser les chaînes de valeur ajoutée dans les secteurs à potentiel de croissance.
- *Promotion de l'intermédiation financière*
  - Appui au secteur de la microfinance
  - Appui à la BCC pour (i) aider au renforcement du DSIF, y compris la sous-direction en charge de la microfinance et le CCLB ; (ii) moderniser le système de paiement et (iii) préparer de nouvelles lois et réglementations dans le secteur financier,
  - Appui à la modernisation de la centrale des risques
- *Promotion du dialogue entre le secteur privé et le secteur public*
  - Appui au renforcement des capacités des associations professionnelles représentant le secteur privé et des ministères concernés
  - Appui au renforcement des activités de promotion de l'investissement

b) Appui à la réforme des entreprises publiques

- Appui au renforcement de la gestion des entreprises publiques dans le secteur des transports et la mise en œuvre de stratégies de restructuration pour permettre le désengagement de l'Etat, y compris le financement du Contrat de Stabilisation et du Plan Social à la SNCC et des services y afférents, et la fourniture éventuelle de services de conseil technique pour d'autres entreprises publiques du secteur des transports.

c) Gestion du Projet

- Appui aux Charges de Fonctionnement du COPIREP.

## **2. PROBLEMATIQUE DE LA CROISSANCE IMPULSEE PAR LE SECTEUR PRIVE**

- 2.1. Il sied de rappeler est un pays post-conflit qui fait face à un double défi : d'une part, renouer durablement avec la croissance et, d'autre part, réaliser des taux de croissance élevés susceptibles de permettre une réduction sensible de la pauvreté. Dès l'année 2001, le Gouvernement a opté pour une stratégie de croissance impulsée principalement par le secteur privé. Cette stratégie est davantage réaffirmée par la publication, en juillet 2006, du *Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)*, qui met l'accent sur l'agriculture et le développement rural, les forêts, les infrastructures de transports, l'énergie électrique et les mines, considérés comme des secteurs porteurs de la croissance. L'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement figurent parmi les principaux secteurs sociaux à promouvoir.
- 2.2. Le potentiel économique dont dispose la RDC est certainement un important atout pour l'attrait des investisseurs, mais à condition que soit créé un climat propice à l'expression de l'initiative privée. Des mesures concrètes ont été prises par le Gouvernement, en 2001-2003, destinées à encourager l'activité économique en assouplissant le système de fixation des prix industriels, en

supprimant le monopole de l'Etat dans la commercialisation du diamant, et en mettant en place des nouveaux codes minier, forestier, des investissements et du travail.

- 2.3. La réhabilitation des infrastructures de transport, l'amélioration de la fourniture de l'énergie, des services de télécommunications et des finances, ainsi que la réforme des entreprises publiques ont été jugées comme des préalables incontournables à l'amélioration de la compétitivité de l'économie congolaise et au développement des activités dans les mines, l'industrie manufacturière et les services. C'est dans cette perspective qu'est né le Projet « Compétitivité et Développement du Secteur Privé, PCDSP » dont l'exécution est confiée au Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques (COPIREP), institué par le décret n°136/2002 du 30 octobre 2002, et modifié par le décret n° 09/15 du 24 avril 2009.
- 2.4. Pour rendre le climat plus propice aux investissements, le Projet vise à appuyer les efforts de restructuration du régime fiscal, d'amélioration de la législation et du système judiciaire, du cadre de dialogue entre l'Etat et le secteur privé, ainsi que de l'intermédiation financière et de l'offre des garanties contre le risque souverain d'expropriation par l'Etat des biens privés. Quant à la réforme des entreprises publiques, elle vise, à travers la restructuration ou la dénationalisation, l'amélioration d'une part des activités minières et, d'autre part, des services offerts dans les secteurs des transports, des télécommunications, de l'énergie et des finances. S'agissant des initiatives pour le développement économique au Katanga, elles étaient envisagées pour atténuer les coûts sociaux liés à la restructuration de la Gécamines.

### **3. ACCORD DE CREDIT 3815-DRC ET DON H 3660**

- 3.1. En date du 11 août 2003, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a conclu avec l'Association Internationale de Développement (IDA) l'*Accord de Crédit de Développement 3815-DRC* d'un montant total de 87.100.000 DTS destiné à financer le PCDSP, pour une durée de six ans allant du 27 octobre 2003 au 26 octobre 2009. La date prévue pour la clôture de l'Accord de Crédit, initialement prévue pour au 31 mars 2010, est fixée au 31 décembre 2012.
- 3.2. Par ailleurs, en janvier 2009, un financement additionnel, au titre de don H 3660, a été accordé d'un montant 60.000.000 USD pour des activités complémentaires du PCDSP.

### **4. EXECUTION DES ACTIVITES DU PROJET**

#### **4.1. VOLET REFORME DES ENTREPRISES PUBLIQUES**

- 4.1.1. La réforme des entreprises publiques s'inscrit dans le cadre général des réformes économiques initiées par le Gouvernement depuis 2001 dans le but de stimuler la compétitivité de l'économie et relancer la croissance, en faisant jouer le secteur privé un rôle prépondérant. Les différentes priorités de la réforme des entreprises publiques sont :

- La modernisation du cadre juridique et institutionnel des entreprises publiques ;
- La réforme d'abord des entreprises structurantes (GECAMINES, ONATRA, RVA, SNCC, SNEL, REGIDESO) accompagnée des réformes sectorielles respectives ; avant d'envisager la réforme des autres entreprises publiques celles du secteur marchand, appelées à être transformées en sociétés commerciales.

#### 4.1.2. **Modernisation du cadre juridique et institutionnel régissant les entreprises du Portefeuille de l'Etat**

##### **a) Promulgation des lois et décrets**

- La modernisation du cadre juridique et institutionnel est l'acte fondateur de la réforme des entreprises publiques et donc le premier chantier du COPIREP. Elle s'est traduite par la promulgation de quatre lois et de cinq décrets respectivement, en date du 07 juillet 2008 et du 24 avril 2009, régissant désormais le secteur du Portefeuille de l'Etat.
- Il s'agit de :

##### **1) Lois :**

- Loi N°08/007 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques ;
- Loi N°08/008 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives au désengagement de l'Etat ;
- Loi N°08/009 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics ;
- Loi N°08/010 du 7 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat.

##### **2) Décrets :**

- Décret n° 09/11 du 24 avril 2009 portant mesures transitoires relatives à la transformation des entreprises publiques ;
- Décret n° 09/12 du 24 avril 2009 portant établissement de la liste des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales, établissements publics et services publics ;
- Décret n° 09/13 du 24 avril 2009 portant dissolution et liquidation de quelques entreprises publiques ;
- Décret n° 09/14 du 24 avril 2009 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé « Fonds spécial du portefeuille » ;
- Décret n° 09/15 du 24 avril 2009 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public

dénommé « Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat, COPIREP en sigle ».

#### 4.1.3. Feuille de route sur la transformation des entreprises publiques

Une feuille de route sur la transformation des entreprises du Portefeuille de l'Etat a été élaborée dont le niveau d'exécution se présente suit :

Actions	Responsable	Niveau d'exécution
<b>1. Entreprises publiques transformées en Sociétés commerciales</b>		
Constitution et désignation des membres des comités constituant les Assemblées Générales (cfr art. 3 et 5) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cabinet du Président de la République</li> <li>- Cabinet du Premier Ministre</li> <li>- Ministre du Portefeuille</li> <li>- Ministre des Finances</li> <li>- Ministre du Budget</li> <li>- Ministres des secteurs d'activités concernées</li> <li>- COPIREP (observateur)</li> </ul>	Ministère du Portefeuille	Réalisé
Adoption en Conseil des Ministres Arrêté Ministériel fixant les modalités de prise de décision au sein des Assemblées Générales (art 6)	Ministre du Portefeuille COPIREP	Réalisé
Convocation des Assemblées Générales (art 6)	Ministre du Portefeuille COPIREP	Réalisé
Tenue Assemblées Générales (art 6)	Ministre du Portefeuille COPIREP	Réalisé
Présentation situation patrimoniale de la société, bilan d'ouverture et proposition de capital social au Conseil d'Administration (art 13)	Conseil d'Administration Assemblée Générale	En cours
Définition des règles de « reprise » des passifs non assurables (art 13)	Ministre des Finances Ministre du Budget Ministre du Portefeuille COPIREP	Non encore réalisé
Adoption en Conseil des Ministres du Décret relatif aux règles de « reprise » des passifs non assurables (art 13)	Gouvernement Ministre des Finances Ministre du Budget Ministre du Portefeuille COPIREP	Non encore réalisé
Due diligence sur la transformation des anciennes entreprises publiques (art 14)	COPIREP Entreprises concernées Consultants indépendants	Réalisée pour la GECAMINES, la SCTP, la SNEL et la REGIDESO

Préparation nouveaux statuts	Conseils d'Administration COPIREP	Réalisée
Transmission au Ministère du Portefeuille projets de statuts (art 14)	Conseil d'Administration Assemblée Générale	Réalisée
Convocation des Assemblées Générales	Ministre du Portefeuille	Réalisée
Approbation des statuts, nomination des Administrateurs, désignation des deux Commissaires aux Comptes par les Assemblées Générales (art 14)	Assemblées Générales	Approbation des statuts réalisée Nomination des administrateurs non encore réalisée
Nomination des membres des Conseils d'Administration (art 15)	Président de la République	Non encore réalisée
Désignation des Présidents des Conseils d'Administration, des Administrateurs Délégués, éventuellement des Administrateurs Directeurs Généraux Adjoints (art 15)	Président de la République Conseil d'Administration	Non encore réalisée
Inscription complémentaire au registre de commerce (art 14)	Président du Conseil d'Administration Administrateur Délégué des entreprises concernées	Non encore réalisé

## 2. Entreprises publiques transformées en Etablissements publics

Adoption du nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration (cfr art 19)	Conseils d'Administration	Réalisé
Préparation des statuts de l'Etablissement public (cfr art 18) : Détermination du patrimoine et de la dotation initiale	Ministres sectoriels Conseils d'Administration Sous-commission élaboration des textes	Réalisé
Soumission par les Ministres sectoriels des statuts et des projets de Décret y relatifs (cfr art 18)	Ministres sectoriels Sous-commission élaboration des textes	Réalisé
Délibération en Conseil des Ministres et publication des Décrets ( cfr art 18)	Gouvernement	Réalisé : (Journal Officiel n° 50 du 10 décembre)

## 3. Entreprise publiques transformées en Services publics

Préparation des textes régissant les Services publics pour intégration au sein des Administrations des Ministères concernés en tant que service autonome (art 23 et 24)	Ministres sectoriels Sous-commission élaboration des textes Ministre du Portefeuille Vice-Premier Ministre chargé de la Défense	Réalisé
Nomination des Chargés de Mission et des Chargés de Mission Adjoint	Ministres sectoriels	Réalisé

## 4. Liquidation et dissolution de quelques entreprises publiques

Nomination des Liquidateurs	Ministre du Portefeuille	Réalisé
-----------------------------	--------------------------	---------

	Conseil Supérieur du Portefeuille	
Transmission Rapports de liquidation à la Ministre du Portefeuille	Liquidateurs Conseil Supérieur du Portefeuille	Non encore réalisé

#### **4.1.4. Difficultés inhérentes à la transformation des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales**

Le COPIREP a organisé plusieurs séances de travail avec les responsables des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales dans le cadre de l'accompagnement du processus de transformation et conformément à la feuille de route.

Il ressort de celles-ci les difficultés communes ci-après :

- Difficultés de financement des travaux d'évaluation des actifs, notamment des immobilisés ;
- Difficultés de financement des travaux de certification voire de redressement des états financiers par des cabinets d'audit internationaux ;
- Absence de précision sur la notion de passif non assurable ;
- Difficultés d'obtention des titres de propriété.
- Existence d'importantes dettes croisées.

Toutefois, quelques entreprises ont déjà communiqué leur capital minimum de départ dont la base de référence est le bilan de clôture au 31 décembre 2009, partant du capital social actuel augmenté des plus values de réévaluation.

#### **4.1.5. Etudes diagnostiques réalisées**

##### **a) Rappel méthodologique**

La méthodologie de travail adoptée est la restructuration des entreprises publiques au cas par cas. A cet effet, le COPIREP procède d'abord au diagnostic de l'entreprise sur les plans technique, opérationnel, organisationnel et financier.

Le but de ce diagnostic est de disposer d'un état des lieux récent et des informations fiables sur les problèmes que rencontre l'entreprise, afin de formuler des options stratégiques de restructuration possibles et réalistes.

##### **b) Diagnostics réalisés**

Dans ce cadre, des études diagnostiques ont déjà été réalisées dans les entreprises ci-après :

- b) la GECAMINES ;

- c) la SNEL ;
- d) la REGIDESO ;
- e) la SNCC ;
- f) l'ONATRA ;
- g) la RVA ;
- h) la RVM ;
- i) la RVF ;
- j) l'OCPT ;
- k) la SONAS
- l) et la MIBA.

Ces diagnostics peuvent se résumer comme suit avec des acuités différentes selon le cas :

- Obsolescence, vétusté et délabrement des infrastructures et de l'outil de production dus à l'insuffisance des ressources dégagées pour l'investissement, la maintenance et la réparation ;
- Inadéquation entre les objectifs assignés à l'entreprise et les moyens mis à disposition ;
- Insuffisance des ressources destinées à l'exploitation, ce qui entraîne généralement une sous-utilisation de l'outil de production ;
- Situation financière généralement déficitaire à cause principalement des mauvaises méthodes de gestion et d'une charge sociale accrue ;
- Comptabilité mal tenue et souvent absence d'états financiers fiables et certifiés ;
- Fort niveau d'endettement ;
- Ebranlement de crédit ;
- Inadéquation entre le niveau d'effectif du personnel et le niveau d'activités entraînant un sureffectif, particulièrement dans les tâches d'administration, et affectant la productivité ;
- Age moyen du personnel élevé et taux d'encadrement trop élevé ;
- Forte immixtion politique dans la gestion de l'entreprise.

#### **c) Stratégies de restructuration des entreprises publiques**

- A ce jour, le Conseil des Ministres a déjà adopté les stratégies proposées pour la SNCC, la RVA et la REGIDESO.
- Les stratégies élaborées font, avant d'être proposées au Gouvernement, l'objet d'un atelier de validation afin de soumettre le travail réalisé à la critique et l'enrichissement de tous les acteurs concernés tant du secteur public que du secteur privé, du syndicat des travailleurs, de la société civile et des partenaires au développement. Le but est de bâtir le consensus autour de chaque dossier.

#### **d) Stratégie intérimaire : Missions de stabilisation**

- La situation de quasi-faillite actuelle des Entreprises Publiques avec pour certaines une menace de cessation d'activités, ne permet pas une restructuration profonde immédiate, ni des partenariats plus avantageux sans corriger premièrement certains indicateurs essentiels et les remettre à niveau.
- Aussi, force a été de mettre en place une stratégie intérimaire qui est la première phase de restructuration des entreprises structurantes afin d'arrêter la dégradation de la situation technique, opérationnelle et financière de ces entreprises et mieux les préparer à une restructuration en profondeur.
- A cet effet, les missions de stabilisation sont en cours dans les entreprises suivantes :
  - **GECAMINES**, avec le concours de la firme française SOFRECO (mission interrompue en 2007) ;
  - **ONATRA** avec la firme espagnole PROGOSA (mission en cours depuis le 02/06/2008 jusqu'en juin 2010) ;
  - **RVA** avec le Groupement français ADPI – KPMG (mission en cours depuis le 14/10/2008) ;
  - **SNCC** avec la firme belge VECTURIS (mission en cours depuis le 26/06/2008).
- D'une durée moyenne de 24 mois, ces missions sont exécutées en deux phases. Il s'agit d'une première phase de deux mois au cours de laquelle un diagnostic de la société est réalisé et sur base duquel un plan de stabilisation est proposé pour être mis en œuvre au cours de la deuxième phase.
- Ce processus est en préparation pour la REGIDESO et la SNEL qui devront signer un contrat de performance avec l'Etat.
- Concernant la **GECAMINES**, le Conseil des Ministres avait approuvé le plan de stabilisation proposé par la firme SOFRECO et le prolongement de sa mission pour une année afin de lui permettre de mettre en œuvre ce plan dont l'avenant signé à cet effet n'a jamais reçu le contreseing du Gouvernement.
- En ce qui concerne la **GECAMINES** et l'**ONATRA**, les résultats suivants ont été obtenus grâce à la mise en œuvre des missions de stabilisation :
  - (i) Stabilité relative du niveau de la production avec une tendance haussière nette constatée.
  - (ii) Amélioration et accroissement du chiffre d'affaires.
    - Gécamines : USD 210 millions en 2006, USD 342 millions en 2007 et USD 349 millions en 2008.
    - ONATRA : USD 123 millions en 2008 contre USD 108 millions en 2007.

- (iii) Accroissement du taux de recouvrement des recettes.
    - GECAMINES : 75% en 2006, 85% en 2007 et en plus de 90% en 2008.
    - ONATRA : 110% en 2008 contre 58% en 2007.
  - (iv) Amélioration du résultat brut d'exploitation qui devient positif à chaque clôture mensuelle et réalisation des économies sur les coûts d'exploitation ;
  - (v) Paiement régulier des salaires et résorption progressive des arriérés des salaires laissés par les gestionnaires passés ;
  - (vi) Paiement des gratifications et autres avantages sociaux, pratiques devenues inexistantes depuis plusieurs années ;
  - (vii) Relative paix sociale recouvrée au sein de ces entreprises ;
  - (viii) Reprise progressive des investissements dans l'outil de production ;
  - (ix) Introduction des meilleures pratiques internationales dans la gestion (audit financier des comptes par des cabinets internationaux, informatisation de l'entreprise, ...).
- En ce qui concerne la SNCC, la mission de stabilisation lancée depuis le mois de juin 2008, connaît des difficultés énormes à cause de la situation technique et financière que traverse l'entreprise et qui exige un minimum d'investissements pour éviter une cessation d'activités à court terme.
- Un diagnostic fiable a été posé et des options de plan de stabilisation ont été proposées par la firme VECTURIS.
  - La levée d'une option par le Gouvernement et la mobilisation du financement correspondant devrait permettre une production optimum dans l'entreprise.
  - En entendant, un plan d'urgence avait été mis en place par le Gouvernement pour éviter la cessation d'activités et contenir la grève du personnel qui connaît un non paiement des arriérés de salaires de plus de 36 mois.
  - Une deuxième urgence de la SNCC est la charge du personnel. Pour un chiffre d'affaires moyen mensuel de 5 millions de USD, la rémunération du personnel est de 4,2 millions de USD, soit 84 %, rendant ainsi impossibles les approvisionnements divers pour besoins d'exploitation, tels que le carburant, les lubrifiants et les pièces de rechanges.
  - A cet effet, un plan social a été exécuté le 15 novembre 2011, sanctionné par un protocole d'accord signé avec le banc syndical et approuvé par le Gouvernement. ce plan devra permettre notamment :

- de mettre à la retraite le personnel qui en remplit les conditions légales et de payer les décomptes finals leur dus ;
  - de résorber le sureffectif du personnel par une opération de départ volontaire pour conformer le niveau d'effectif au niveau de production ;
  - et de résoudre le problème d'arriérés des salaires.
- Il s'agit de la mise à la retraite d'une population des agents de plus de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. Cet effectif s'élève à 2.268 agents dont 2.109 agents éligibles à la retraite au 31 décembre 2008, et un groupe de 159 agents déjà retraités de la SNCC, pour des montants respectifs de FC 19.917.484.346,22 au titre des AUR (Allocations Uniques de Retraite) et de FC 2.639.996.689,59 pour les AUR (Allocations Uniques de Retraite), les AUI (Allocations Uniques d'Invalidité) et les AUPA (Allocations Uniques de Pension Anticipée).
- Par ailleurs, les agents éligibles à la retraite ont perçu l'équivalent de 12 mois d'arriérés de salaires sur financement du Gouvernement.
- Pour la **REGIDESO**, le processus a été enclenché par la réalisation d'une étude sur son efficacité, le cadre institutionnel et l'organisation du secteur de l'eau urbain réalisée par un cabinet international et spécialisé.
  - Pour répondre aux problèmes prioritaires identifiés par le diagnostic, un plan d'actions prioritaires a été conçu pour redresser l'entreprise et rétablir son équilibre financier. Les principaux axes de ce plan sont la réhabilitation des infrastructures dans les principaux centres d'exploitation, la diminution des charges du personnel par la mise en place d'un plan social et la mise en place d'une organisation et des moyens de gestion performants.
  - Pour réhabiliter les infrastructures de la REGIDESO, le plan d'actions prévoit la mise en œuvre d'un programme d'investissements prioritaires destiné à remettre à niveau les infrastructures d'abord dans les centres les plus importants. La réalisation des investissements dans les principaux centres d'exploitation (Kinshasa, Matadi, Lubumbashi) permettra de reconstituer leurs capacités de production, d'augmenter le chiffre d'affaires de la REGIDESO et de financer l'exploitation des autres centres par le mécanisme de la péréquation.
  - Il faut préciser que ces trois centres représentent les  $\frac{3}{4}$  de l'activité, de la clientèle et du chiffre d'affaires de la REGIDESO.
  - Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce programme d'investissements prioritaires se présentaient selon les prévisions initiales comme suit :
    - Première phase (de 2009 à 2011) : remise à niveau des infrastructures dans trois principaux centres (Kinshasa, Matadi et Lubumbashi) et

rétablissement de l'équilibre financier de la REGIDESO entière, ce qui permettra de financer l'exploitation des autres centres secondaires ;

- Deuxième phase (horizon indicatif : 2012 à 2013) : amélioration de la qualité du service et croissance de l'activité par la généralisation de la remise à niveau de tous les centres ;
- Troisième phase (horizon indicatif : 2014 – 2020) : croissance de l'activité par l'extension de la desserte aux populations actuellement non desservies.
- Un plan social été mis en place avec le concours du banc syndical. Il a été sanctionné par un protocole d'accord signé entre la REGIDESO et les partenaires sociaux.
- Dans le cadre du plan d'action pour le redressement de la REGIDESO, il est préconisé de placer la REGIDESO sous le régime d'un contrat de gestion à conclure avec un opérateur privé spécialisé dans le secteur de l'eau.
- La mise en place d'un contrat de gestion est une stratégie temporaire qui a pour objectif d'améliorer le plus rapidement possible la gouvernance de l'entreprise, ainsi que ses performances techniques, commerciales et financières notamment en la dotant d'une organisation et des moyens de gestion performants.
- Le redressement de la REGIDESO sera appuyé par des financements des partenaires au développement notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement, la Coopération Japonaise, la KfW et d'autres.
- Un rapport a été adressé au Gouvernement par le COPIREP via les Ministères du Portefeuille et de l'Energie, afin de permettre la mise en œuvre rapide de ce plan.

#### **e) Opérations de désengagement de l'Etat des entreprises publiques**

- Sur instructions du Gouvernement, le COPIREP a entrepris certaines opérations de désengagement de l'Etat dans certaines Entreprises publiques et sociétés d'économie mixte. La décision du Gouvernement a pour objectif de relancer les activités des ces unités à travers des partenariats public privés pour la réhabilitation de l'outil de production et la gestion de la société.
- A ce jour, les opérations ont concerné :
  - Hôtel Karavia
  - CINAT
  - SOSIDER

#### **i. Hôtel KARAVIA**

- Sur appel d'offres international, le COPIREP a sélectionné un opérateur spécialisé, le Groupe LONRHO PLC.
- Un contrat de Concession du type ROT (Réhabiliter, Exploiter et Transférer) d'une durée de 15 ans renouvelable a été conclu entre le Gouvernement et ce groupe.
- L'opérateur privé assurera la réhabilitation intégrale, la rénovation ainsi que la couverture du fonds de roulement opérationnel de l'hôtel pour un coût global estimé à 18 millions de USD. Pendant toute la période, il paiera au Trésor public une redevance annuelle de 2% du chiffre d'affaires.
- La réouverture de l'Hôtel a eu lieu en juin 2010.

## **ii. SOSIDER**

- A l'issue de l'appel d'offres international lancé à cet effet, une firme a été retenue après évaluation par la commission ad hoc et le rapport y relatif validé par le Gouvernement.
- Le rapport des négociations a été transmis au Gouvernement pour décision en janvier 2010. Le COPIREP attend la décision du Gouvernement pour conclure ce dossier.

## **iii. CINAT**

- En vue de relancer les activités de la Cimenterie Nationale, le Gouvernement a décidé de céder à titre onéreux, 41% des actions de cette société détenues par l'Etat dont 10% aux nationaux congolais.
- Après appel d'offres, une firme a été retenue comme satisfaisant les conditions techniques exigées par le cahier des charges.
- Sur cette base, les co-actionnaires de l'Etat ont été invités à exercer leur droit de préemption, mais n'ont pas réservées de suite à cette demande.
- Sur instruction du Gouvernement, les négociations sont en cours avec la firme sélectionnée.

## **iv. Autres cessions prévues :**

- CCT
- COBIL
- Tourhôtels
- PHC
- SODEFOR
- CILU
- CFU.

## **f) Dimension sociale de la réforme**

- Il s'agit d'un problème crucial qui pèse sur la mise en œuvre efficace de la réforme des entreprises publiques.
- Dans le cadre de la réforme des entreprises, quelques plans sociaux ont été exécutés avec le concours financier de la Banque mondiale. Il s'agit de plans ci-après :
  - o GECAMINES : USD 43,5 millions pour 10.654 agents
  - o SCPT (ex OCPT) : USD 10,9 millions pour 4.289 agents
  - o Banques Publiques liquidées (BCA, BCCE et NBK) : USD 11,5 millions pour 4.280 agents licenciés
  - o REGIDESO : USD 11,2 millions pour 453 agents
  - o SNCC : USD 24,5 millions pour 2.268 agents retraités
- Suite aux plaintes introduites par les différents bénéficiaires des plans sociaux, la Banque mondiale a dépêché un Panel d'Inspection depuis 2009.
- La matrice des suivis des mesures prises par le Gouvernement à la suite du rapport dudit Panel est jointe en annexe.
- Suite à l'impact social prévisible de l'ensemble de réformes et les tensions sociales qui se manifestent, le COPIREP a exploré quelques pistes de solutions et proposer au Gouvernement les voies et moyens d'un pilotage transversal de la dimension sociale de la réforme des entreprises Publiques dont le plan d'action est également joint en annexe.
- Il s'agit de la mise en place des mesures et principes communs devant faire l'objet d'un texte juridique s'inscrivant dans le strict cadre de l'application des nouvelles lois sur la réforme des Entreprises Publiques.
- Il sied de noter que dans la plupart d'entreprises, les départs à la retraite menacent la disparition des pans entiers de savoir-faire.
- Il y a lieu de répondre rapidement à cette question de mise à la retraite et de passif social afin de permettre le renouvellement progressif du personnel.
- Il est donc apparu nécessaire de prendre en compte la contrainte de réduction des charges du personnel, représentant parfois plus de 40 % du chiffre d'affaires dans certaines entreprises, et cela dans les meilleurs délais, en imaginant un mécanisme consensuel avec les différentes parties prenantes.
- Cette démarche devra s'appuyer sur le Code du Travail en vigueur et les différentes conventions collectives afin de réduire l'impact social de la réforme à des seuils acceptables.
- Il s'agit d'un problème crucial qui pèse sur la mise en œuvre de la réforme, suite à la dette sociale évaluée à plus d'un milliard d'USD.

- Sous l'égide du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale, un atelier technique sur la dimension sociale a été organisé par le COPIREP le 02 février 2010, regroupant les services publics de l'Etat, les entreprises publiques et les syndicats, pour adopter des stratégies réalistes afin de régler ce problème social.
- Les résolutions issues de cet atelier ont été transmises pour examen au Cadre Permanent de Dialogue Social (CPDS) avant d'être examinées par le Conseil des Ministres.

## **4.2. AMELIORATION DU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS**

### **I. Introduction.**

Certaines activités liées à cette composante sont prévues dans le Crédit 3815, et d'autres ont fait l'objet d'un financement additionnel dans le cadre du Don H3660 à la suite de la revue à mi-parcours du projet. Toutes ces activités seront fusionnées de manière à faciliter leur visibilité.

Le niveau de réalisation physique concerne la période de va consister à indiquer ce qui a été effectivement fait pour chaque activité jusqu'au 31 décembre 2011 et, éventuellement, ce qui reste à faire.

#### **A. Composante légale.**

Objectifs retenus

1. Il s'agit avec cette composante :
  - i) de consolider le système judiciaire et d'améliorer le cadre juridique et fiscal :
    - en créant un central national privé d'arbitrage ;
    - en offrant un soutien technique et financier aux tribunaux de commerce (à Kinshasa/Gombe, Kinshasa/Matete, Lubumbashi, Matadi, Kisangani, Goma, Mbuji Mayi et Bukavu);
    - en offrant un soutien technique et financier pour l'adhésion de la RDC à l'OHADA.
    - en offrant un soutien technique et financier des services de formation et un soutien technique et opérationnel à l'Inspection Générale de la Justice ;
    - en offrant un soutien technique et financier et au personnel du Journal Officiel, et en diffusant les informations d'ordre juridique.

Niveau de réalisation physique

## 1) Renforcement du système judiciaire et Amélioration des cadres légaux et fiscaux

### a. Etablissement d'un Centre national d'arbitrage privé : totalement réalisé

Lors de l'exécution, il est apparu nécessaire de créer deux centres d'arbitrage. Il s'agit du Centre national d'Arbitrage du Congo (CAC) et du Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation (CENACOM) sous la houlette de la Fédération des Entreprises du Congo. Les travaux d'aménagement des locaux, la formation des arbitres et autres auxiliaires, la fourniture de mobiliers et équipements informatiques ont été réalisés, des sites internet installés et la promotion aussi assurée. Le projet a aussi assuré la prise en charge des frais de fonctionnement et du personnel de ces deux centres. Le CAC et le CENACOM sont opérationnels et visibles, respectivement depuis 2006 et 2007. La promotion de ces deux centres dans les médias, les rencontres avec les hommes d'affaires et les acteurs du droit (avocats, universités, etc.) est encore appuyée par le projet

De 2007 à ce jour, le CAC a enregistré **12** affaires et prononcé 3 sentences ; **2** dossiers en médiation ont abouti à des accords. Au CENACOM, de 2008 à ce jour, **9** dossiers ont été reçus en arbitrage et **6** dossiers en médiation. 1 dossier est prêt à recevoir une sentence arbitrale.

***N.B : Ce bilan est satisfaisant quand on le compare aux autres centres d'Afrique. Au Centre de Dakar, de 1998 à 2004(6 ans), cinq (5) affaires d'arbitrages ont été enregistrées dont deux sentences rendues et trois arbitrages en cours. A la CCJA, de 1999 à 200(huit ans après) 7, vingt-sept (27) demandes d'arbitrage avaient été enregistrées au secrétariat général de la CCJA, onze (11) ont été définitivement réglées, deux (2) retirées du registre pour erreur de saisine, quatre (4) étaient en attente pour règlement de frais d'arbitrage par les parties et dix (10) en cours d'instance (voir Exposé de Mr Amadou DIENG, Cabinet CIMADEVILLA LAW FIRM, OHADA : Une décennie d'arbitrage, Lyon 28 avril 2009).***

### b. Appui technique et financier aux tribunaux de commerce : partiellement réalisé

☐ Le volet d'appui aux tribunaux de commerce comprenait la formation des cadres et voyages d'études des responsables des tribunaux avec les procédures standards au niveau régional et international et aussi l'assistance technique (services de consultants) pour l'adhésion de la RDC à l'OHADA.

A ce jour, les magistrats et autres agents (greffiers) des tribunaux de commerce ont été formés à l'étranger sur le droit et les procédures applicables devant les tribunaux de commerce. Des séminaires de restitution ont aussi eu lieu à Kinshasa et à Lubumbashi. Les greffiers ont aussi une formation spéciale sur la gestion des greffes dans les tribunaux de commerce ici à Kinshasa.

Cependant après cette étape de formation, on s'est vite rendu compte que les tribunaux de commerce ne fonctionnaient toujours pas faute de bâtiment et d'équipements, le

gouvernement ne disposant pas des ressources nécessaires pour le faire. C'est pour cette raison que le Ministère de la Justice avait sollicité et obtenu du Projet un appui financier pour la réhabilitation et l'équipement de trois tribunaux de commerce dont ceux de Kinshasa/Gombe, Kinshasa/Matadi et Lubumbashi.

Le Tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe a commencé à fonctionner au courant de l'année 2006 à la suite de petits travaux d'aménagement du bâtiment et les équipements de bureau (mobilier, matériels informatiques, toges et des fournitures de bureau) fournis par le projet.

Les bâtiments des Tribunaux de commerce de Lubumbashi et Kinshasa/Matete ont ensuite été complètement réhabilités et équipés en matériels de bureau (mobilier, matériels informatiques, toges et des fournitures de bureau). Celui de Lubumbashi est opérationnel depuis 2008 et celui de Kinshasa/Matete depuis 2009.

Le bilan de fonctionnement de ces trois tribunaux de commerce est largement satisfaisant. En effet, il était prévu, compte tenu de la lenteur dans les cours et tribunaux du pays, d'avoir au moins 50 jugements/an/tribunal. Le bilan pour les deux tribunaux, soit **290 jugements prononcés/an** pour **494 affaires enrôlées/an**, soit un taux de **59 %** pour le Tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe et 81 jugements prononcés/an pour **154 affaires enrôlées/an** pour le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Matete, soit un taux de **52%**.

N.B : Les recettes réalisées dans les tribunaux de commerce sont de loin supérieurs à ceux réalisées par l'ensemble des cours et tribunaux du pays. Ainsi donc la Direction Générale des Recettes administratives et Domaniales, DGRAD, a adressé ses félicitations aux tribunaux de commerce pour les recettes déjà réalisées pour le budget 2008. Ces recettes de l'ordre de **1 599 916.3\$ USD** avaient, en effet, dépassé le plafond prévu pour l'ensemble de cours et tribunaux à 750 millions de franc congolais, soit **1 250 000\$**(Taux de change du mois de décembre 2008).

En 2010, le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Gombe a réalisé l'équivalent en francs congolais de **1 262 538 USD**, celui de Lubumbashi **195 655 USD** ; de janvier à fin novembre 2001, le Tricom Gombe a réalisé **717 517 USD** ; le Tricom Lubumbashi **78 677 USD**. Les données du Tricom Matete n'étaient toujours pas disponibles lors des visites réalisées sur le site.

☐ Grace aux bons résultats obtenus dans le fonctionnement de ces trois tribunaux de commerce notamment en matière de célérité des jugements et dans l'enregistrement des commerçants (sociétés et particuliers) au registre de commerce, la Banque Mondiale avait donc accepté, dans le cadre du financement additionnel au PCDSP, de financer l'installation de cinq tribunaux de commerce dans cinq villes du pays à savoir Matadi, Kisangani, Mbuji Mayi, Goma et Bukavu.

Les travaux de réhabilitation du Tribunal de Commerce de Kisangani sont achevés depuis le mois d'aout 2011 et ceux de Matadi sont en cours de finalisation.

Les études pour la construction des tribunaux de commerce de Goma, Kinshasa/Gombe et Mbuji Mayi sont en cours, et le recrutement des entrepreneurs sera bientôt lancé.

C. Soutien technique et financier pour l'adhésion de la RDC à l'OHADA : partiellement réalisé

L'adhésion de la RDC à l'OHADA est l'une des actions importantes du PCDSP à mettre en œuvre pour améliorer le climat pour les investissements.

Il s'agissait pour le projet de sensibiliser les acteurs politiques et les acteurs du monde du droit pour l'adhésion de la RDC à l'OHADA, d'appuyer à la mise à jour des textes légaux et réglementaires suite à l'adhésion de la RDC à l'OHADA, appuyer la diffusion desdits textes et à la formation des autorités concernées, ainsi que la mise en place et au fonctionnement d'une commission OHADA.

Le COPIREP a soutenu, pendant au moins six ans, le processus d'adhésion de la RDC à l'OHADA par des actions de lobbying, de sensibilisation et de formation. Des voyages d'études avaient été financées pour le Ministre de la Justice et le Président de la Commission Permanente de Réforme du droit congolais auprès du Secrétariat Permanente de l'OHADA et des pays membres de l'OHADA dont le Sénégal en 2005 et 2006 ; une visite du Secrétaire permanent de l'OHADA avait été organisée et appuyée par le COPIREP auprès du bureau du Président de la République de la RDC en 2006 ; des conférences avec les milieux d'affaires dont la Chambre de Commerce Franco Congolaise et la Chambre de Commerce Belgo Congolaise avaient été organisées et appuyées par le COPIREP en 2005 et 2006.

Des séminaires de vulgarisation du droit OHADA dans les grandes universités du pays dont ceux de Lubumbashi, Matadi, Mbanza Ngungu, Goma, Bukavu, Kisangani, Mbuji Mayi, etc.

Les actions menées par le COPIREP ont permis le vote par le Parlement congolais, au mois de février 2010, de la Loi portant approbation du Traité OHADA et la promulgation de ladite loi par le Président de la République Joseph Kabila.

Une Commission Nationale OHADA a été créée par Décret du Premier Ministre depuis le mois d'avril 2010 et est opérationnel.

En ce qui concerne l'assistance technique pour l'adhésion à l'OHADA, le COPIREP a, avec le service d'un cabinet international, appuyé le gouvernement dans les actions suivantes :

☐ Formation :

- la formation de 450 juristes et économistes congolais au droit OHADA en 2005 ;

- la formation de 350 magistrats, greffiers et huissiers congolais au droit OHADA par l'école l'Ecole Supérieure de la Magistrature au mois de février 2011,

- la formation 10 des formateurs à l'ERSUMA au mois de décembre 2011 ;

☒ Documentation, vulgarisation et sensibilisation :

- Il a également assuré la distribution des codes OHADA – don de l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA) – auprès de la Cour Suprême de Justice, des Cours d'appel et parquets près les Cours d'appel, des universités et de diverses autres institutions du pays ;

- Imprimé en huit mille exemplaires l'ouvrage sur l'harmonisation du droit congolais au droit OHADA à distribuer dans les universités, juridictions (en cours), etc.

- mené pour le compte du Gouvernement une étude sur les modalités d'adhésion de la RDC à l'OHADA, étude qui avait permis au gouvernement de transmettre la lettre d'intention de l'adhésion de la RDC à l'OHADA.

☒ Harmonisation et mise en œuvre du droit OHADA :

- Mené une étude sur l'harmonisation du droit national au droit OHADA, et un projet de loi de mise en œuvre de l'OHADA qui a été transmis au gouvernement.

☒ Fonctionnement de la Commission Nationale OHADA :

- fait élaboré et transmis au gouvernement le projet de texte sur la création de la CNO en 2006 et 2009 ;

- Fourni un assistant technique auprès de la CNO pour l'installation de cette institution ;

- Aménagé les locaux de la CNO et fourni les équipements (en cours) ;

d. Assistance à l'Inspection Générale de Justice : Exécuté

L'assistance à cette institution comprenait la formation des cadres, la fourniture d'équipements et de véhicules et financement des frais d'opérations. Il faut noter que l'appui à cette institution avait été retardé en attendant les conclusions des Etats Généraux de la Justice dont les travaux préliminaires avaient émis l'hypothèse de la suppression de cette institution.

Après l'élaboration de l'avant-projet de la loi sur la magistrature qui a maintenu l'Inspection de la Justice, le COPIREP avec la collaboration des responsables de l'Inspectorat, se sont données comme priorités d'aménager le cadre de travail de ces hauts magistrats censés contrôler les autres magistrats.

C'est ainsi qu'il a été engagé des travaux de réhabilitation de l'Inspection de la Justice et que des équipements mobiliers et informatiques leur ont été fournis depuis 2007.

S'agissant de la dotation en véhicules, cette rubrique a été jugée non prioritaire au niveau du Projet.

e. Assistance pour la formation des Cadres du Journal Officiel : totalement réalisé

La connexion du Journal Officiel au GLIN est effective depuis 2005. En 2006, le personnel du Journal Officiel a été recyclé sur les techniques du GLIN et le suivi des textes et arrêts de la Cour Suprême de Justice (CSJ) en vue d'améliorer les méthodes de réinsertion. Une étude sur les possibilités d'extension du GLIN dans certaines provinces du pays a aussi été élaborée. Les agents ont aussi été formés en anglais et dans les techniques des réseaux.

Le COPIREP a aussi financé la promotion du GLIN par une campagne de médiatisation dans la presse écrite et audiovisuelle congolaise.

Sur la base des protocoles d'accord conclus depuis 2005 entre le COPIREP et le Journal Officiel, le COPIREP a pris en charge le paiement des primes au personnel sous condition d'une cadence d'insertion au moins de 200 textes de lois et 50 arrêts de la CSJ. A ce jour, la base des données de la station GLIN contient 3000 textes de lois et 70 arrêts de la CSJ, cette station devenant ainsi la première d'Afrique.

f. Appui au Système Judiciaire : Partiellement réalisé

L'appui aux Cours et tribunaux comprenait la formation, la fourniture d'équipements et de matériel et le financement des frais.

☐ En vue de la réalisation de cette activité, le Ministère de la Justice a donc sollicité du Projet un appui technique et financier pour la mise en place d'un nouveau programme d'archivage des dossiers judiciaires.

Ce programme comprenait l'élaboration d'un Guide de gestion des archives judiciaires, un plan de développement, un système pilote et aussi la fourniture des équipements informatiques et des mobiliers. A ce jour, le Guide (Manuel) de gestion des archives judiciaires a été élaboré et est en cours de distribution dans les cours et tribunaux, le Plan de développement a été établi et sera aussi distribué au cours de la campagne de vulgarisation qui va s'en suivre.

La grande salle des archives de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe qui contient les archives judiciaires de la ville de Kinshasa depuis l'époque coloniale, a été réhabilitée avec l'appui du COPIREP, équipé en rayonnages, mobiliers, matériels informatiques et boîtes d'archivage.

Le COPIREP a financé une mission de consultance pour l'archivage de dossiers judiciaires à la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe qui étaient dans une situation d'abandon, et cette mission a permis de traiter, en huit mois, 135.682 dossiers Judiciaires conservés dans 7542 boîtes d'archives au Service de la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe.

☒ Les équipements informatiques avaient été distribués :

☒ Kinshasa : Cour d'appel de Kinshasa/Gombe et Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe ;

☒ Lubumbashi : Cour d'appel de Lubumbashi et Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi ;

☒ Kisangani : Cour d'appel de Kisangani et Tribunal de Grande Instance de Kisangani.

Le COPIREP a aussi financé une mission de formation des agents de la cour d'appel et Tribunal de Grande Instance de Kisangani en informatique.

## **B. Amélioration de l'intermédiation financière.**

### Banque Centrale du Congo.

Avec la Banque Centrale du Congo, l'attention s'est tout d'abord portée sur la mise en place d'une cellule chargée de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Un soutien financier a été apporté pour l'organisation d'une table ronde sur le sujet, et au financement des activités du Groupe de réflexion contre le blanchiment de l'argent.

Un appui financier a aussi été apporté à la Banque Centrale du Congo pour la réalisation de l'audit des comptes des exercices 2003,2004 et 2005.

Le COPIREP a recruté un consultant en vue de réaliser l'audit organisationnel de la Banque Centrale du Congo.

Après avoir passé en revue, les structures organisationnelle et opérationnelle de la Banque Centrale du Congo ainsi que les procédures tant opérationnelles que fonctionnelles mises en place pour la réalisation de ses activités, le consultant chargé de l'audit organisationnel de la BCC a identifié les problèmes de structure et de fonctionnement de la Banque et a proposé des mesures de réorganisation lui permettant d'assurer efficacement ses activités.

Les conclusions des travaux du consultant, validés lors d'un atelier en septembre 2007, ont conduit à l'élaboration de plans d'actions concernant principalement :

- le cadre institutionnel (relations avec les autorités de tutelle) ;
- les conditions de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque Centrale principalement en termes de réorganisation et de ressources humaines ;

- la mise en place d'une organisation assurant la cohérence interne entre les différents postes de responsabilité, le système de gestion et le système d'information.

Le COPIREP a apporté son soutien à la modernisation du système national des paiements. La première intervention du COPIREP a porté sur le recrutement par appel d'offres international du cabinet de Consultant Ernst & Young pour une étude sur la conception de l'infrastructure des systèmes de paiement de la République Démocratique du Congo.

Le COPIREP a apporté son soutien à la division microfinance de la Banque Centrale du Congo.

A la demande du Gouvernement, le COPIREP a suivi la mission du consultant chargé de l'audit du Programme Economique du Gouvernement.

#### Liquidation de la BCA et de la NBK.

Le COPIREP a appuyé cette activité par le financement et le suivi de la mission du consultant chargé de la liquidation de ces deux banques.

#### Liquidation de la BCCE.

Le COPIREP a appuyé cette activité par le financement et le suivi de la mission du consultant chargé de la liquidation de cette banque.

#### Douane.

Le COPIREP a piloté la mission du consultant en charge de l'élaboration du manuel de procédures intégrées et simplifiées pour le Guichet unique au Port de Matadi. Les résultats les plus attendus de l'instauration de ce Guichet unique placé sous la responsabilité de la DGDA sont la réduction des coûts et temps de dédouanement ainsi que la suppression des tracasseries administratives.

#### Assurances.

En 2006, le COPIREP a suivi l'élaboration par deux experts internationaux d'un projet de code des assurances. Ce code, une fois promulgué, consacrera la libéralisation de cette activité.

#### Appui au Fonds de Promotion de la Microfinance.

Le COPIREP participe au financement du Fonds de Promotion de la Microfinance. Le Fonds de Promotion de la Micro finance (FPM) est l'une des composantes du PASMIF (Programme d'Appui au Secteur de la Micro finance en RDC). Il a pour objet d'aider au Développement d'une offre pérenne de micro finance en RDC.

Le Fonds de promotion de la Micro finance est financé par la coopération allemande par le biais du KfW, le PNUD/FENU, ainsi que la Banque Mondiale, au travers du COPIREP. Cette liste n'est pas restrictive, d'autres bailleurs ont la possibilité de s'y joindre.

### **C. Dialogue avec le secteur privé.**

#### Participation au Forum Economique National.

A la demande du Gouvernement, le COPIREP a financé le Forum Economique National qui s'est tenu au mois de décembre 2004, ainsi que l'étude sur les tracasseries administratives et les barrières aux investissements.

Cette étude a été réalisée par le Foreign Investment Advisory Service (FIAS). Elle consistait à se concentrer sur l'identification et la simplification des procédures administratives avant de réfléchir à la meilleure architecture institutionnelle ou au renforcement des capacités du Guichet unique.

#### Appui à l'Agence Nationale de Promotion de l'Investissement (ANAPI).

Le COPIREP a apporté également un soutien au fonctionnement de l'Agence Nationale de Promotion de l'Investissement (ANAPI).

#### Assistance au Comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires (CPCAI).

Le COPIREP apporte depuis 2009 son appui financier au Comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires.

Grace notamment au travail du CPCAI, la position de la RDC dans le classement Doing Business a progressé de 7 points en 2010.

Le classement Doing Business de la Banque Mondiale mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 183 économies et certaines villes au niveau infranational et régional.

#### Assistance au Gouvernement dans la mise en œuvre d'un programme visant l'amélioration et la simplification de la réglementation relative à l'urbanisme et à la procédure d'octroi du permis de construire ainsi que de celle relative au foncier et à la procédure administrative de transfert de propriété.

L'obtention d'une autorisation de bâtir et le transfert de propriété permettent aux entrepreneurs de se conformer dans leurs travaux de construction, aux normes du pays en matière d'urbanisme et de disposer des titres de propriété fiables et sécurisés pour l'accès au crédit.

Le COPIREP a recruté un consultant international, en vue de proposer une procédure transparente et simplifiée pour faciliter l'obtention d'un permis de construire et d'un titre

de propriété sécurisé en RDC, en vue d'améliorer l'accès au financement pour les entrepreneurs. Il s'appuiera sur deux experts locaux l'un dans le domaine de l'urbanisme et l'autre du foncier.

#### Appui au projet de Zones Economiques Spéciales

L'appui du COPIREP au projet de Zones Economiques Spéciales s'est traduit par la mise à Disposition d'un budget de fonctionnement pour ce projet dont la sélection des animateurs a été confiée par le gouvernement au COPIREP.

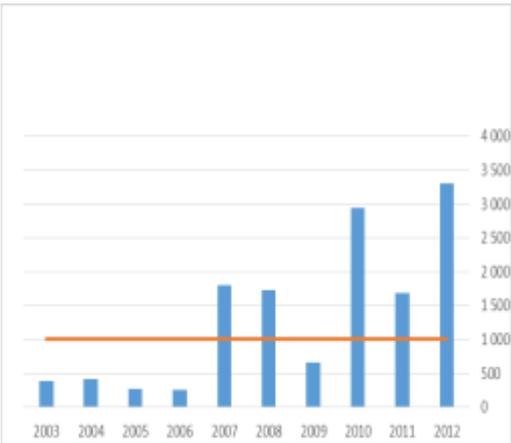
Dans ce cadre, il a été signé un protocole d'accord avec le ministère de l'Industrie pour la prise en charge des rémunérations et du fonctionnement de la cellule d'exécution de ce projet pour une période de trois ans, pour un montant d'USD 511.104.

#### Appui à l'élaboration des politiques et stratégies industrielles en RDC

Il convient de signaler que le ministère de l'Industrie a bénéficié également de l'appui du COPIREP dans le cadre de diverses études sur les opportunités d'investissement dans certaines filières industrielles telles que le manioc, les fruits transformés, le bois, la métallurgie, les emballages, ainsi que sur le panorama de l'industrie en RDC.

Dans cette optique, un document de politique et de stratégies industrielles de la RDC, a été élaboré.

## Cadre des résultats du PCDSP

Indicateurs	Niveau de réalisation	Résultats/Produits obtenus	Hypothèses critiques																				
<b>I. Compétitivité accrue de l'économie</b>																							
1. L'investissement direct étranger dans les secteurs des mines, transports, énergie, télécom et financier atteint USD 1 milliard par an d'ici 2012 en partant du montant d'USD 200 millions	Réalisé	<p style="text-align: center;"><u>IDE par années (en millions USD)</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>2003</td> <td>2004</td> <td>2005</td> <td>2006</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td><b>391</b></td> <td><b>409</b></td> <td><b>267</b></td> <td><b>256</b></td> <td><b>1 808</b></td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>2009</td> <td>2010</td> <td>2011</td> <td>2012</td> </tr> <tr> <td><b>1 727</b></td> <td><b>664</b></td> <td><b>2 939</b></td> <td><b>1 687</b></td> <td><b>3 312</b></td> </tr> </tbody> </table> 	2003	2004	2005	2006	2007	<b>391</b>	<b>409</b>	<b>267</b>	<b>256</b>	<b>1 808</b>	2008	2009	2010	2011	2012	<b>1 727</b>	<b>664</b>	<b>2 939</b>	<b>1 687</b>	<b>3 312</b>	
2003	2004	2005	2006	2007																			
<b>391</b>	<b>409</b>	<b>267</b>	<b>256</b>	<b>1 808</b>																			
2008	2009	2010	2011	2012																			
<b>1 727</b>	<b>664</b>	<b>2 939</b>	<b>1 687</b>	<b>3 312</b>																			

<sup>1</sup> Source : CNUCED

2. Le rendement moyen de l'actif pour chaque entreprise ciblée (GECAMINES, RÉGIDESO, RVA, SCPT, SCTP, SNCC et SNEL,) augmente de -21% en moyenne à 2% d'ici la fin de la mise en œuvre du Projet

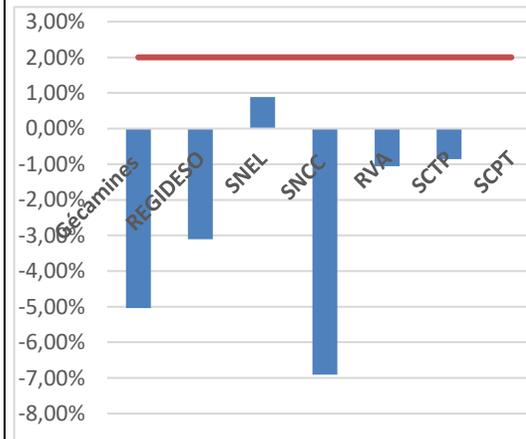
Non réalisé

Rendement de l'Actif par entreprise (2012):

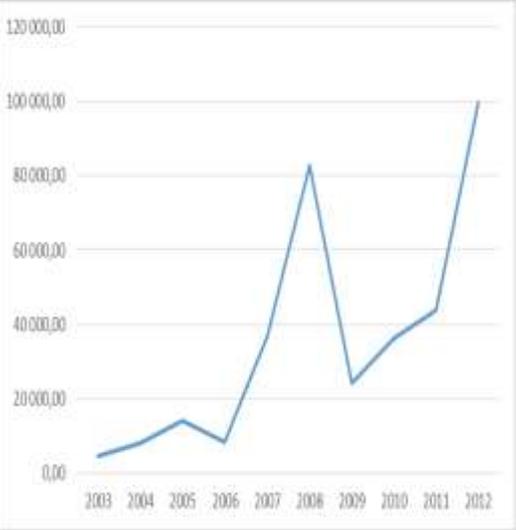
Gécamines	RÉGIDESO	RVA
-5,04%	-3,11%	-1,06%
SNEL	SNCC	SCTP
0,88%	-6,91%	-0,86%

Rendement moyen

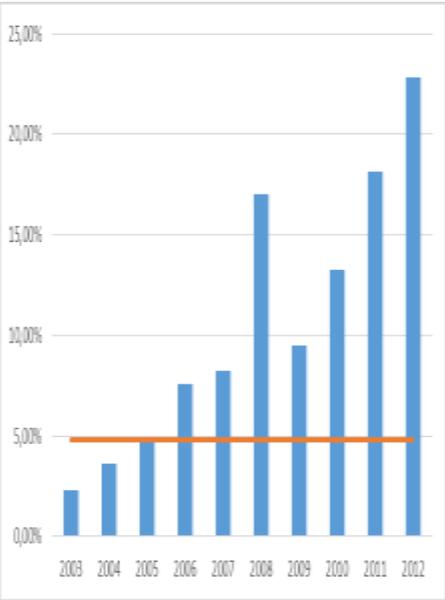
-2,68%



Données de la SCPT non encore disponibles

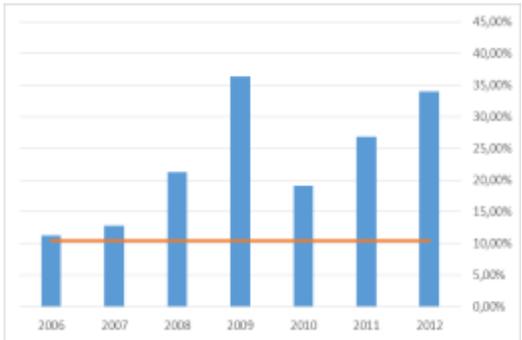
<p>3. Contribution budgétaire nette des entreprises publiques et entreprises du portefeuille augmentée d'USD 10 millions annuellement</p>	<p>Réalisé</p>	<p align="center"><u>Contribution budgétaire par années en millions de CDF</u></p> <table border="0"> <tr> <td>2003</td> <td>2004</td> <td>2005</td> </tr> <tr> <td><b>4 493,30</b></td> <td><b>8 121,70</b></td> <td><b>13 958,40</b></td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>2007</td> <td>2008</td> </tr> <tr> <td><b>8 499,70</b></td> <td><b>36 740,10</b></td> <td><b>82 831,70</b></td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>2010</td> <td>2011</td> </tr> <tr> <td><b>24 052,50</b></td> <td><b>36 321,30</b></td> <td><b>43 813,40</b></td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>99 517,90</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>  <p align="center">2</p>	2003	2004	2005	<b>4 493,30</b>	<b>8 121,70</b>	<b>13 958,40</b>	2006	2007	2008	<b>8 499,70</b>	<b>36 740,10</b>	<b>82 831,70</b>	2009	2010	2011	<b>24 052,50</b>	<b>36 321,30</b>	<b>43 813,40</b>	2012			<b>99 517,90</b>			<p>Achèvement de la restructuration des entreprises publiques</p>
2003	2004	2005																									
<b>4 493,30</b>	<b>8 121,70</b>	<b>13 958,40</b>																									
2006	2007	2008																									
<b>8 499,70</b>	<b>36 740,10</b>	<b>82 831,70</b>																									
2009	2010	2011																									
<b>24 052,50</b>	<b>36 321,30</b>	<b>43 813,40</b>																									
2012																											
<b>99 517,90</b>																											

<sup>2</sup> Source : Banque Centrale du Congo- Rapport 2012

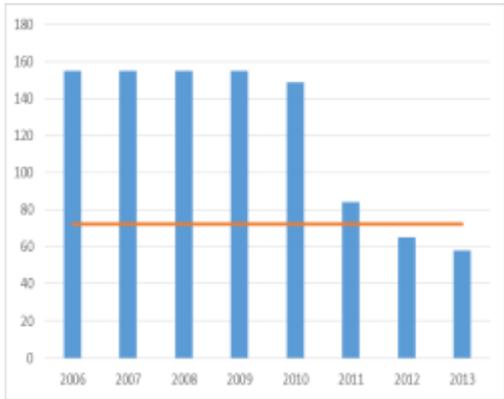
<p>4. Crédit intérieur total au secteur privé atteint 4,8% du PIB en 2011</p>	<p>Réalisé</p>	<p><u>Crédit intérieur au secteur privé par rapport au PIB par année</u></p> <p>2003 2004 2005 2006 2007  <b>2,30% 3,59% 4,89% 7,61% 8,27%</b></p> <p>2008 2009 2010 2011 2012  <b>17,01% 22,8% 9,47% 13,26% 18,11%</b></p> 	
---	----------------	---	--

3

<sup>3</sup> Calculs COPIREP suivant données Banque Centrale du Congo – Rapport annuel 2012

5. Total de l'épargne du secteur financier atteint 10,4% du PIB en 2011	Réalisé	<p align="center"><u>Total épargne par rapport au PIB par année</u></p> <p>2006    2007    2008    2009  <b>11,23%</b> <b>12,81%</b> <b>21,23%</b> <b>36,30%</b></p> <p>2010    2011    2012  <b>19,06%</b> <b>26,84%</b> <b>33,92%</b></p> 	
<b>II. Amélioration du climat des investissements</b>			
<i>II.1 Amélioration du climat des investissements</i>			
1. Le climat d'investissement en RDC s'est amélioré	Réalisé	<p>Amélioration constatée par plusieurs actions et réformes notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion à l'OHADA ;</li> <li>- Promulgation du Code Minier, du Code Forestier, Code des Investissements, Loi sur les marchés publics, Loi sur la TVA ;</li> <li>- Mise en place des Tribunaux de Commerce ;</li> <li>- Adhésion à la Convention de New York sur les sentences arbitrales.</li> </ul>	<p>Difficulté d'appropriation des réformes par les différents services concernés.</p> <p>Difficulté de financement de certaines réformes.</p>

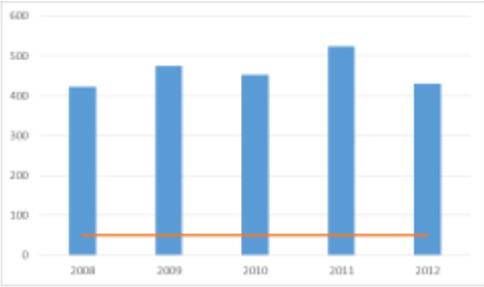
<sup>4</sup> Calculs COPIREP suivant données Banque Centrale du Congo – Rapport annuel 2012

2. Gain de place dans le classement Doing Business	Faiblement réalisé	<u>Classement par année</u> 2005 <b>175/175</b> 2006 <b>175/175</b> 2007 <b>178/178</b>  2008 <b>178/178</b> 2009 <b>182/183</b> 2010 <b>182/182</b>  2011 <b>180/183</b> 2012 <b>180/185</b>					Non prise en compte par Doing Business de plusieurs réformes réalisées en 2012 faute de transmission de ces informations dans les délais, par la RDC.
3. Nombre de jours pour la création d'entreprise réduit de 50% entre 2006 et 2011 (indicateur Doing Business)	Réalisé	<u>Nombre de jours par année</u> 2006   2007   2008   2009 <b>155</b> <b>155</b> <b>155</b> <b>155</b>  2010   2011   2012   2013   2014 <b>149</b> <b>84</b> <b>65</b> <b>58</b> <b>03</b>					

5

<sup>5</sup> Sources : Rapports Doing Business

4. Législation publiée au Journal Officiel.	Réalisé	Mise en ligne de plus de 3000 textes de lois, 10 littératures juridiques et 87 arrêts de la Cour Suprême de Justice grâce à la connexion au réseau GLIN.	
5. ANAPI opérationnelle	Réalisé	En 2013, 1.018.243 demandes de page Web de l'ANAPI, 2.933.081 requêtes d'investissements, 31.544 projets d'investissements agréés par l'ANAPI de valeur globale de 16.865.480.691 USD agréés pour une prévision de 114.185 emplois à créer.	
6. Centre National d'Arbitrage privé créé et opérationnel	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAC opérationnel : Aménagement des locaux, fourniture du mobilier, installation d'un site web et des équipements informatiques, 25 arbitres formé, 3 sentences rendues (2011) ;</li> <li>- CENACOM opérationnel : aménagement des locaux, fourniture de mobilier et des équipements informatiques, installation d'un site web et connexion. Prise en charge du personnel d'appoint, 6 sentences rendues.</li> </ul>	
7. La RDC est membre de l'OHADA, la Commission Nationale OHADA mise en place est pleinement opérationnelle, 500 magistrats ont reçu la formation au droit OHADA	Réalisé	Adhésion à l'OHADA effectif depuis juillet 2012 ; Droit OHADA en vigueur en RDC depuis septembre 2012 ; Plus de 500 magistrats ; plus de 200 comptables, plus de 350 personnel judiciaire et 50 professeurs d'université ont été formés au droit OHADA et en SYSCOHADA.	

<p>8. D'ici 2010, les tribunaux de commerce de Kinshasa et Lubumbashi rendent en moyenne 50 jugements par an et les tribunaux établis dans le cadre du Projet sont intégralement opérationnels</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Les Tribunaux de commerce de Kinshasa (Gombe, Matete), Lubumbashi, Kisangani, Matadi, et Mbuji-Mayi sont opérationnels.  <u>Nombre de jugements par an pour Kinshasa et Lubumbashi</u></p> <table border="1"> <tr> <td>2008</td> <td>2009</td> <td>2010</td> <td>2011</td> <td>2012</td> </tr> <tr> <td>423</td> <td>475</td> <td>453</td> <td>524</td> <td>430</td> </tr> </table>  <p>6</p>	2008	2009	2010	2011	2012	423	475	453	524	430	
2008	2009	2010	2011	2012									
423	475	453	524	430									
<p>9. Inspection Générale de la Justice renforcée et opérationnelle</p>	<p>Réalisé</p>	<p>L'Inspection Générale de la justice est opérationnelle et renforcée en capacités humaines et matérielles. Réhabilitation du bâtiment et équipement des bureaux en matériels informatiques et bureautique et en mobilier.</p>											
<p>10. Système judiciaire efficace</p>	<p>Réalisé partiellement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indépendance de la magistrature consacrée par la Constitution ;</li> <li>- Mise en place du Conseil Supérieur de la Magistrature ;</li> </ul>	<p>Poursuite de la réforme du système judiciaire, Lutte contre la corruption.</p>										

<sup>6</sup> Sources : Rapports des tribunaux de commerce

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des tribunaux de commerce ;</li> <li>- Consécration de la CCJA/OHADA comme cour de cassation pour des matières liées au Droit des Affaires ;</li> </ul>	
11. Banque Centrale réformée, Nouveau système comptable opérationnel	Réalisé partiellement	BCC restructurée (création 2 directions générales, direction de changement, direction de la microfinance, désengagement d'une partie du parc immobilier, etc.). Le nouveau système comptable est opérationnel, le système national des paiements est en cours d'installation.	Poursuite de la réforme (en cours) grâce à un programme multi bailleurs
12. Banques publiques, BCA, NBK et BCCE restructurées/liquidées	Réalisé	Banques liquidées. Paiement décomptes des 2.580 agents des trois banques pour un montant de 13.409.686 USD.	
13. RDC membre de l'ACA, fonds de Garantie opérationnel	Réalisé	Adhésion de la RDC à l'ACA est effective depuis février 2005, Fonds de garantie opérationnel (10 millions de USD payés).	
14. Réseau géodésique validé/vérifié	Réalisé	La RDC dispose dans son tiers méridional, d'un réseau de 35 points matérialisés dont les coordonnées ont été déterminées avec une précision subcentimétrique selon un système de référence mondial.	
15. Cadastre minier opérationnel sur tout le pays	Réalisé	Cadastre minier installé à Kinshasa, au Katanga et dans le Sud Kivu ; En phase de se déployer dans le Maniema et dans la Province Orientale.	La décision de reverser les ressources du CAMI au Trésor Public contre octroi de subsides l'a privé de ses moyens et n'a pas permis un déploiement rapide de ses services à l'intérieur du pays.
16. Administration minière provinciale opérationnelle	Réalisé	Le Ministère des Mines et ses services spécialisés sont présents dans toutes les provinces du pays.	

17. Image de la RDC améliorée auprès des Investisseurs	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion à l'OHADA ;</li> <li>- Promulgation du Code Minier, du Code Forestier, du Code des Investissements, de la Loi sur les marchés publics, de la Loi sur la TVA ;</li> <li>- Mise en place des Tribunaux de Commerce ;</li> <li>- Promotion de l'arbitrage ;</li> <li>- Adhésion à la Convention de New York sur les sentences arbitrales.</li> </ul>	Poursuite de l'amélioration de l'image en résolvant certains points lourds tels que : difficulté d'appropriation des réformes par les différents services concernés ; difficulté de financement de certaines réformes.
<i>II.2 Facilitation de l'intermédiation financière</i>			
18. D'ici la fin du Projet, au moins 5 institutions de micro finance sont opérationnellement autosuffisantes.	Réalisé	<b>149</b> institutions de micro finances opérationnelles en 2012 <sup>7</sup>	
19. D'ici la fin du Projet, 300 000 personnes ont accès à des services de micro finance.	Réalisé	<b>1.052.069</b> comptes ouverts dans les institutions de micro-finance en 2012 <sup>8</sup>	
20. Une nouvelle réglementation prudentielle et globale du secteur financier est mise en place	Réalisé	Des mises à jour régulières des instructions prudentielles de la Banque Centrale sont faites ;  La loi sur la Microfinance a été promulguée en 2011 et publiée au JO en février 2013.	
<b>III. Mise en œuvre de la réforme para étatique</b>			
<i>III. 1 Mise en œuvre de la réforme para étatique</i>			
1. Nouveaux organismes de régulation des télécommunications, de l'énergie	Réalisé partiellement	<u>Télécoms</u> : Mise en place de ARPTC ; <u>Electricité</u> : Promulgation du Code de l'Electricité qui crée l'agence de régulation de l'électricité ;	Décret d'application pour l'organisation et le fonctionnement de l'agence de régulation de l'électricité ;

<sup>7</sup> Source : Banque Centrale du Congo- Rapport 2012 Sous-Direction Microfinance

<sup>8</sup> Source : Banque Centrale du Congo- Rapport 2012 Sous-Direction Microfinance

<p>et des transports créés et opérationnels.</p>		<p><u>Eau</u> : Projet <u>de</u> Code de l'Eau en examen au Parlement ;  <u>Transport</u> : Réalisation d'études, formation du personnel et finalisation d'un projet de loi en vue de la création de l'autorité de régulation des Transports.</p>	<p>Adoption Code de l'eau, promulgation et décret d'application ;  Adoption projet par le Gouvernement</p>
<p>2. Les entreprises publiques cibles sont réformées, notamment avec la participation du secteur privé</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Les entreprises publiques cible ont été transformées en sociétés commerciales, conformément au nouveau cadre juridique et institutionnel du Portefeuille de l'Etat :</p> <p>Dans le cadre de la réforme, une stratégie en 2 phases a été adoptée par le Gouvernement pour la restructuration des entreprises publiques. Des opérateurs privés ont été associés à la gestion pour la stabilisation et le redressement des activités avant restructuration profonde :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la RÉGIDESO, un contrat de service a été signé entre le Gouvernement et le groupement français SDE/Finagection (mission en cours) ;</li> <li>- A la SNCC, un contrat d'assistance technique à la gestion a été signé en 2008 entre le Gouvernement et la firme belge Vecturis, (mission est en cours) ;</li> <li>- A la SCTP, un contrat d'assistance technique à la gestion avait été conclu entre le Gouvernement et la firme espagnole PROGOSA le 2 juin 2008 et a pris fin 2 juin 2010 ;</li> <li>- A la RVA, un contrat d'assistance technique à la gestion avait été conclu entre le Gouvernement et le groupement</li> </ul>	

		<p>français ADPI/KPMG le 14 octobre 2008 et a pris fin en 2010 ; Un nouveau contrat avec ADPI a été signé en 2013 et sera opérationnel dès début juin 2014 ;</p> <p>- A la GECAMINES, un contrat d'assistance technique à la gestion avait été conclu entre le COPIREP et le Groupement SOFRECO-JT Boyd le 18 janvier 2006 et a pris fin en 2008.</p>	
3. Les capitaux sociaux des entreprises transformées en sociétés commerciales sont déterminés.	Réalisé	Fixation des capitaux sociaux par la méthode de l'actif net. Ces capitaux ont été inscrits dans les statuts des différentes entreprises et publiées au Journal officiel le 29 décembre 2010, consacrant leur transformation en société commerciale.	
4. La réforme juridique des entreprises publiques est achevée	Réalisé	<p>Nouveau cadre juridique par la :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promulgation des 4 lois qui sous-tendent la réforme du Portefeuille de l'État ;</li> <li>- Adoption des Décrets d'application des lois précitées ;</li> <li>- Transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales ;</li> <li>- Publication des statuts des nouvelles sociétés commerciales dans le numéro spécial du Journal officiel du 29 décembre 2010.</li> </ul>	

5. Les dettes et créances des entreprises transformées sont déterminées, les passifs sont assainis	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conciliation des chiffres et arbitrage des dettes et créances croisées entre entreprises réalisée ;</li> <li>- Dettes compensées et soldes réglées suivant les dispositions du Décret n° 12/031 du 02/10/2012 fixant les règles de reprise des passifs non assurables.</li> </ul>	
6. L'inventaire exhaustif des patrimoines des entreprises cibles est réalisé.	Réalisé partiellement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire et valorisation réalisés pour 15 entreprises sur 20, soit 75 % réalisé.</li> <li>- Travaux réalisés pour la Gécamines, la SNCC et la SCPT ;</li> <li>- Travaux en cours pour la RÉGIDESO, la SNEL, la RVA et la SCTP ;</li> </ul>	Difficultés de financement propre des inventaires pour les entreprises publiques
<i>III. 2 Création d'un cadre réglementaire</i>			
7. Nouvelles lois sur la réforme du Portefeuille de l'État publiées au Journal Officiel.	Réalisé	Publication des 4 lois qui sous-tendent la réforme du portefeuille de l'État au numéro spécial du JO du 29 décembre 2010.	
<i>III. 3 Appui au désengagement de l'État des entreprises</i>			
8. Toutes les entreprises cibles font l'objet d'un engagement du secteur privé soit par le biais d'un partenariat public privé, d'un contrat de gestion ou d'autres dispositions.	Réalisé partiellement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat d'assistance technique à la gestion à la Gécamines avec la firme SOFRECO, 2006 ;</li> <li>- Contrats d'assistance technique à la gestion à la SNCC, la RVA et la SCTP, 2008 ;</li> <li>- Contrat d'assistance technique à la gestion à la SNCC, 2011 ;</li> <li>- Contrat de services à la Régideso 2013.</li> </ul>	

9. Au moins un lot d'actifs de la Gécamines transférés au secteur privé d'ici la fin du Projet	Réalisé	Conclusion par la Gécamines de plus de 22 partenariats ayant transféré la plus grande partie de ses actifs au secteur privé.	
10. À la fin du projet une stratégie de restructuration jugée satisfaisante par l'IDA pour les entreprises publiques cibles est approuvée par le Gouvernement, qui inclut l'identification et la mise en œuvre de la méthode la plus appropriée de désengagement de l'État	Réalisé partiellement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Gouvernement a adopté une stratégie générale de restructuration en 2 phases compte tenu du degré de déliquescence de ces entreprises et de l'exigence du législateur de redresser d'abord avant désengagement ;</li> <li>- Stratégies particulières adoptées par le Gouvernement pour la SCTP, RVA, SNCC, RÉGIDESO ;</li> <li>- Stratégies particulières définies mais non encore adoptées pour la SCPT ;</li> <li>- Stratégies particulières en cours de finalisation pour la GECAMINES et la SNEL.</li> </ul>	
11. D'ici la fin du projet, un inventaire des actifs et des passifs de ces entreprises est effectué	Réalisé partiellement	Inventaire réalisé pour 15 entreprises sur 20. La suite est en cours	Finalisation des inventaires et valorisation ; Détermination de la valeur patrimoniales ; Assainissement des comptes.
12. D'ici la fin du projet, un accord sur le règlement des dettes publiques de ces entreprises publiques a été atteint, les dettes commerciales identifiées	Réalisé partiellement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbitrage des dettes et créances croisées entre entreprises réalisée ;</li> <li>- Dettes compensées et soldes réglées suivant les dispositions du Décret n° 12/031 du 02/10/2012 fixant les règles de reprise des passifs non assurables.</li> </ul>	Certification des états financiers des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales

		- S'agissant des dettes commerciales, celles identifiées n'ont pas encore fait l'objet de certification.	
<i>III.4 Appui au coût social de la réforme</i>			
13. 10.000 travailleurs de la Gécamines licenciés	Réalisé	Départ de 10.654 personnes grâce à l'opération « Partants Volontaires », 2003 – 2004.	
14. D'ici 2010, le plan social nécessaire à la relance de la SNCC a été finalisé selon les procédures établies.	Réalisé	Plan social finalisé et mis en œuvre en deux phases en 2012 et 2013.	
<i>III.5 Appui à la mise en œuvre des réformes</i>			
15. COPIREP renforcé pour remplir efficacement sa mission	Réalisé	COPIREP renforcé et opérationnel au point de vue humain et matériel. Il a été pérennisé en étant érigé en établissement public. Il est l'agence conseil du Gouvernement en matière de réforme et l'organe technique du désengagement de l'Etat défini par la loi. Il fait office de l'unité PPP en RDC. Le Gouvernement vient de lui doter de ses locaux propres, qui viennent d'être réhabilités et équipés par les fonds IDA (PCDSP)	
<b><i>IV. Initiatives pour le développement du Katanga</i></b>			

1. Création de nouvelles entreprises au Katanga grâce au Programme d'Appui à la Réinsertion Économique et autres activités de formation.	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 79 projets modèles ont été créés dont 51 projets individuels et 28 projets collectifs, 2000-2005 ;</li> <li>- En ce qui concerne l'opération terres arables, 29 associations de 10 membres en moyenne ont été constituées : 29 à Lubumbashi, 25 à Likasi et 25 à Kolwezi.</li> </ul>	
<b>V. Gestion du projet</b>			
1. Consolidation du BECO/COPIREP	Réalisé	Le COPIREP est renforcé et comprend désormais tous les services techniques et fiduciaires de gestion des projets.	
2. Fournitures et Services de Consultants fournis à temps	Réalisé	895 contrats de services et conventions ; 206 contrats de fournitures ; 68 contrats de travaux conclus en 2012.	
3. Gestion financière transparente	Réalisé	La gestion financière autrefois assurée par le BCECO est pleinement assumée par le COPIREP depuis 2006. Les rapports d'audits externes effectués sur une base annuelle, confirment la sincérité des états financiers présentés par le COPIREP.	

Annexe

<b>PLAN D'ACTION (PANEL D'INSPECTION DE LA BANQUE MONDIALE)</b>			
<b>Action</b>	<b>Timeline</b>	<b>Statut de l'action au 31/12/2011</b>	<b>Commentaires</b>
<b><u>PV GECAMINES</u></b>			
<p><b>Protocole d'Accord Education GCM</b> = Accès gratuit aux écoles de la GCM aux enfants scolarisables des ex-PDV pour une période de 2 ans</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enquête exhaustive pour identifier les enfants scolarisables des PV et des enseignants de la GCM est achevée au Katanga (Lubumbashi, Kipushi, Likasi, Kambove et Kolwezi) le 23 Sept 2010 et à Luena, le 21 Oct 2010 ;</li> <li>- GCM autorise inscription des enfants scolarisables des PV avant signature du protocole pour leur éviter un retard dans les cours ;</li> <li>- Délivrance en cours des cartes identification au personnel enseignant GCM ;</li> <li>- Protocole finalisé et signature en cours prévue pour au plus tard le 31 Déc 2010 entre Gecamines et Copirep</li> <li>- Demande de non objection à la BM par le Copirep pour le déblocage des fonds de la première tranche de paiement des primes de soutien aux enseignants prévu pour la première quinzaine de Janvier 2011.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> enquête exhaustive des enfants Ecoles GCM déjà réalisée</li> <li>- Démarrage enquête complémentaire sur les enfants des PV fréquentant des écoles hors réseaux GCM (nombre et coûts des frais scolaires : résultats attendus le 26/11/2011 en vue de paiement direct des frais scolaires dans les différentes écoles</li> <li>- Protocole déjà signé.</li> <li>- Réaction de l'IDA reçue le 08/11/2011 : fournir rapport complet des bénéficiaires de la GCM pour les 3 trimestres 2010-2011 ; préparer Tdrs pour audit financier et technique de l'exercice ; limitation du protocole avec la GCM à l'exercice 2010-2011</li> <li>- Rapport + Tdrs (en cours de finalisation)</li> </ul>
<p><b>Protocole d'Accord Santé GCM</b> = Consultations médicales gratuites aux ex-PDV et leur familles pour une période de 2 ans</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête exhaustive pour identification des PV, leurs familles et le personnel médical est achevée au Katanga (Lubumbashi, Kipushi, Likasi, Kambove et Kolwezi) le 23 sept 2010, à Luena le 21 Oct 2010, à Kinshasa et Matadi, le 14 Oct 2010 ;</li> <li>- Délivrance en cours des cartes identification aux PVs et au personnel médical GCM ;</li> <li>- Attente de la non objection de la BM sur le Protocole d'Accord – Santé qui a été soumis le 29 Sept 2010, et rappelé le 12 Oct 2010 ;</li> <li>- Examen en cours afin de déterminer des options sur la provision aux PV et à leurs familles en produits pharmaceutiques. Copirep a écrit au Gouvernement (Ministre de la Santé, Ministre des Finances) le 28 juillet 2010 et rappelé le 26 Août 2010 sur la nécessité de pouvoir trouver une solution dans ce sens. A ce jour, le Gouvernement n'a pas encore réagi ; le Copirep enverra au gouvernement une autre note de rappel dans ce sens.</li> <li>- GCM a donné son accord pour que les PV et leurs familles puissent avoir accès à des consultations médicales gratuites dans les hôpitaux de la GCM avant la signature du protocole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête exhaustive pour identification des PV déjà réalisée</li> <li>- Avis de l'IDA reçus le 25/10/2011 : contacts à prendre avec des ONG du secteur médical en vue de recueillir leurs propositions pour estimation des coûts de l'opération et de proposer l'administration du programme d'éducation</li> <li>- CARITAS et BDOM contactés : attente des offres avant le 20/11/2011</li> <li>- Accès très limité aux hôpitaux GCM de quelques des malades PVs sur recommandation COPIREP, par absence d'un protocole signé</li> </ul>
<b><u>Retraites INSS</u></b>			
<b>GECAMINES</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission d'assistance par le Cabinet SESOMO pour la reconstitution de la situation individuelle des arriérés de cotisations sociales dues à l'INSS pour la prise en charge des PVs : signature du contrat le 2 Déc 2010, durée de 6 semaines ; Le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission en cours par le Cabinet SESOMO</li> <li>- Suite au blocage de la mission par absence des données</li> </ul>

		<p>rapport de la SESOMO est attendu au plus tard à la Mi Février 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la base du rapport fourni par la SESOMO, le montant des arriérés non versés à l'INSS sera déterminé et la GCM et/ou le gouvernement devra trouver le financement nécessaire pour désintéresser l'INSS</li> <li>- Depuis quelques mois, certains PVs ont touché une rente unique de retraite à l'INSS.</li> <li>- D'autres touchent une rente de 50.000 FC par trimestre. Il s'agit de retraités pour lesquelles l'employeur versait régulièrement des cotisations retraite à l'INSS.</li> </ul>	complémentaires : mission conjointe COPIREP-SESOMO prévue le 16/11/2011 à la GCM
<b>SCPT (ex OCPT)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tdrs mission d'assistance pour la reconstitution de la situation des arriérés de cotisations sociales dues à l'INSS pour la prise en charge des PVs : finalisés, envoi à la non objection de la BM au plus tard le 31 Déc 2010.</li> <li>- Non objection de la BM sur les tdrs attendu au plus tard le 15 janvier 2011</li> <li>- Recrutement du cabinet envisageable au plus tard au 15 février 2011</li> <li>- Rapport sur la situation individuelles des retraites de l'OCPT pourrait être soumis par le cabinet au 30 mars 2011</li> <li>- Sur la base du rapport fourni par le cabinet, le montant des arriérés non versés à l'INSS sera déterminé et l'OCPT et/ou le gouvernement devra trouver le financement nécessaire pour désintéresser l'INSS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission en cours par le Cabinet SESOMO</li> <li>- Liste des agents déjà identifiés ; attente de la confirmation de certains noms par la SCPT et validation de versement SCPT des cotisations sociales par l'INSS</li> <li>- Lettre de rappel à la SCPT</li> <li>- Réunion d'harmonisation au COPIREP le 17/11/2011 (SCPT)</li> </ul>
<b>BANQUES PUBLIQUES LIQUIDEES (BCA,BCCE,NBK)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tdrs mission d'assistance pour la reconstitution de la situation des arriérés de cotisations sociales dues à l'INSS pour la prise en charge des retraités : envoi à la non objection depuis le 08 Déc 2010.</li> <li>- Non objection de la BM sur les tdrs attendu au plus tard le 15 janvier 2011</li> <li>- Recrutement du cabinet envisageable au plus tard au 15 février 2011</li> <li>- Rapport sur la situation individuelle des retraites des banques liquidées pourrait être soumis par le cabinet au 30 mars 2011</li> <li>- Sur la base du rapport fourni par le cabinet, le montant des arriérés non versés à l'INSS sera déterminé et le gouvernement devra trouver le financement nécessaire pour désintéresser l'INSS</li> </ul>	- Rapport final déposé
<b>Signature du Protocole d'Accord entre INSS et différentes entreprises concernées</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la base des montants contenus dans les rapports fournis par les consultants sur la situation individuelle des retraités des entreprises concernées, des négociations se tiendront entre ces dernières et l'INSS pour s'accorder sur le montant définitif estimés des arriérés de cotisations dues à l'INSS et un protocole d'accord sera signé à cet effet</li> <li>- On estime que tous les rapports des consultants sur les entreprises concernées seront disponibles au 30 mars 2011</li> </ul>	Attente des rapports des consultants.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- On estime que les négociations entre entreprises concernées et l'INSS seront achevées au 15 Avril 2011</li> <li>- On estime qu'au plus tard le protocole d'accord sera signé le 30 avril 2011</li> </ul>	
<b>BANQUES LIQUIDEES (BCA,BCCE,NBK)</b>			
Etude d'évaluation des décomptes finaux des employés des banques liquidées		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des consultants seront recrutés - sur financement dans le cadre de la réallocation budgétaire - pour faire cette étude/analyse sur la différence entre calculs des consultants recrutés par le gouvernement en 2003 et les calculs de IGT (Inspection Générale du Travail) pour les décomptes finaux des employés des banques</li> <li>- Les Tdrs des consultants sont en cours de finalisation suite à la lettre du COPIREP datant du 03 Août 2010 à la BM ;</li> <li>- Les tdrs des consultants seront finalisés a la date du 31/01/2011</li> <li>- Tdrs des consultants seront envoyés à la BM pour non objection au plus tard 01/02/2011</li> <li>- Non objection de la banque au plus tard le 15/02/2011</li> <li>- Recrutement des consultants au plus tard le 15/06/2011</li> <li>- Rapport d'analyses des consultants soumis au Copirep au plus tard le 30/07/2011 avec les conclusions</li> <li>- Copirep fait rapport au gouvernement sur la base des conclusions des consultants au plus tard le 20/08/2011 afin que ce dernier prenne une décision finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note technique déjà envoyée par le COPIREP au Gouvernement le 10/10/2011 expliquant la différence entre calculs des consultants recrutés par le gouvernement en 2003 et les calculs de IGT (Inspection Générale du Travail) pour les décomptes finaux des employés des banques</li> </ul>
Enquête qualitative sur les conditions de vie des anciens employés des banques liquidées		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des consultants seront recrutés pour faire une enquête qualitative sur les conditions de vie des anciens employés des banques liquidées - sur financement dans le cadre de la réallocation budgétaire.</li> <li>- Les Tdrs des consultants sont en cours de finalisation suite à la lettre du Copirep datant du 03 Août 2010 à la BM ;</li> <li>- Les tdrs des consultants seront finalisés à la date du 021/02/2011</li> <li>- Tdrs des consultants seront envoyés à la BM pour non objection au plus tard 03/08/2011</li> <li>- Non objection de la banque au plus tard 18/02/2011</li> <li>- Recrutement des consultants au plus tard 15/04/2011</li> <li>- Rapport d'enquête des consultants soumis au Copirep au plus tard le 15/06/2011 avec les conclusions</li> <li>- Copirep soumet le rapport des consultants au Panel d'Inspection de la BM au plus tard le 30/06/2011 afin que ce dernier prenne une décision finale</li> </ul>	<p>Projets des TDRs disponibles (en attente)</p> <p>Financement à rechercher dans le cadre de la réallocation.</p>

REFORME INSS			
<b>Audit organisationnel et financier</b>		- Pour chacunes des cinq (5) activités prévues dans le cadre de la réforme de l'INSS, des consultants seront recrutés pour réaliser chacune des activités individuelles.	TDRs disponibles mais financements non encore trouvés
Apurement et informatisation des fichiers employeurs et employés		- Les Tdrs des différents consultants pour chacune des activités sont en cours de finalisation suite à la lettre du Copirep datant du 03 Août 2010 à la BM ;	
Etude actuarielle		- Les tdrs des consultants seront finalisés à la date du 10/02/2011	
Elaboration d'un schéma directeur informatique		- Tdrs des consultants seront envoyés à la BM pur non objection au plus tard 14/02/2011	
Appui à la mise en œuvre des recommandations		- Non objection de la banque au plus tard 28/02/2011 - Recrutement des consultants au plus tard 30/04/2011 - Pour chacunes des activités individuelles, un rapport des consultants est soumis au Copirep au plus tard le 15/06/2011 avec les conclusions	
CELLULE DE PILOTAGE SOCIALE DE LA REFORME			
Création cellule de pilotage humain de la réforme sociale des entreprises publiques		- Mise en place de la commission préparatoire chargée de l'élaboration et la mise en œuvre d'un pilotage transversal de la réforme des entreprises publiques de la RDC par arrêté ministériel n° 0018/CAB/PVPM/ETPS/2010 du 05 Juin 2010 par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale, comprenant les membres suivants : 2 experts du Gouvernement, 4 Experts du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale, 2 experts de l'INSS, 2 experts du COPIREP, 2 experts de l'ANEP, 2 experts représentant les syndicats, 2 experts de la BM, 1 expert indépendant ; - Budget de fonctionnement de la commission de 35.200 \$ ayant reçu la non objection depuis le 19 Nov 2010 ; Financement à rechercher dans le cadre de la réallocation budgétaire. - Structure à rattacher au Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale en fonction de la proposition de l'ECOREC de décembre 2009 et des résolutions à prendre par la commission préparatoire mise en place ; - Commission devra se réunir au plus tard le 30/06/2011 pour développer un plan action	- La commission préparatoire s'est réunie dans le timing et a produit un projet de Décret qui a été examiné par l'ECOREC. - Ce dernier a formulé quelques recommandations et a demandé au COPIREP et au CSP de le reformuler - Projet de Décret amendé par le COPIREP et le CSP déjà transmis au Ministère du Portefeuille - L'ECOREC devra réexaminer le travail lors d'une prochaine session
Assistance technique à la cellule		- Description des postes à finaliser en fonction des propositions de la commission préparatoire	- Pas d'évolution avant l'avis de l'ECOREC
Recensement et certification de la dette sociale des six principales entreprises		- Tdrs à finaliser avec la commission préparatoire ; - Financement à rechercher dans le cadre de la réallocation budgétaire.	- Pas d'évolution avant l'avis de l'ECOREC
Etude de faisabilité d'un régime de retraite complémentaire en		- Tdrs à finaliser avec la commission préparatoire ; - Financement à rechercher dans le cadre de la réallocation budgétaire.	- Pas d'évolution avant l'avis de l'ECOREC

compensation d'une partie de la dette sociale			
Assistance Technique à la cellule de pilotage pour l'élaboration d'une stratégie de communication		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tdrs à finaliser avec la commission préparatoire ;</li> <li>- Financement à rechercher dans le cadre de la réallocation budgétaire.</li> </ul>	- Pas d'évolution avant l'avis de l'ECOREC
Etude de faisabilité d'une structure de défaisance de la dette sociale		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tdrs à finaliser avec la commission préparatoire ;</li> <li>- Financement à rechercher dans le cadre de la réallocation budgétaire.</li> </ul>	- Pas d'évolution avant l'avis de l'ECOREC
Elaboration d'un projet de contrat cadre pour les négociations de nouvelles conventions collectives		- Travail à préparer par la commission préparatoire.	- Pas d'évolution avant l'avis de l'ECOREC
Revue du Code du Travail et dénonciation des conventions collectives		- Travail à préparer par la commission préparatoire.	- Pas d'évolution avant l'avis de l'ECOREC
Analyse rétrospective du processus CARP – leçons tirées du plan social de la REGIDESO		- Travail à préparer par la commission préparatoire.	- Pas d'évolution avant l'avis de l'ECOREC
Assistance technique à la cellule de pilotage pour la mise en place d'un mécanisme de suivi des PVs de la GCM concernant les termes de leurs contrats de séparation		- Travail à préparer par la commission préparatoire.	- Pas d'évolution avant l'avis de l'ECOREC

## Annexe

### Feuille de la Dimension sociale transversale de la réforme des entreprises publiques - 2010

<b>FEUILLE DE ROUTE – 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2010</b>		
<i><u>Actions</u></i>	<i><u>Début/Fin</u></i>	<i><u>Acteurs</u></i>
Mise en place d'un « groupe-action »	Janvier 2010 Juin 2010	Rattachement VPM Responsabilité/animation Ministre du Travail
Atelier technique suivi d'un Atelier de restitution ministériel sur la problématique de la dette sociale	Janvier 2010 1 <sup>er</sup> Février 2010	<i>Ministère Portefeuille</i> <i>Ministère Travail</i> <i>Entreprises Publiques</i> <i>Partenaires sociaux</i> <i>COPIREP</i>
Lancement audit de la dette sociale de l'ensemble du portefeuille	Janvier 2010 Avril 2010	<i>Ministère du Portefeuille</i> <i>Ministère du Travail</i> <i>DRH ou représentant des EP, Auditeurs</i>
Chiffrage de la contribution du budget de l'Etat aux plans sociaux	Février 2010	<i>Conseil des Ministres</i> <i>SNCC, REGIDESO, ONATRA, RVA</i>
Réflexion sur la mise en place d'une Structure de défaillance	Janvier 2010 Juin 2010	<i>Ministère Finances, Ministère Portefeuille, Secteur financier, Experts spécialisés</i>
Programme de traitement de la dette sociale à adopter en conseil des Ministres : (i) stratégie globale et des étapes de mise en œuvre (ii) plan par entreprise en cohérence avec matrice FMI	Janvier 2010 Avril 2010 (textes législatifs et réglementaires)	<i>Ministre du Portefeuille</i> <i>Ministre du travail</i> <i>COPIREP</i>